

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOUT 2020

FONDS D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DOSSIER D'APPEL A PROJETS-REHABILITATION DU CIMETIERE-

Face à l'impact de la crise sanitaire sur de nombreux secteurs d'activités, le Conseil Départemental a décidé de lancer un plan de relance sous la forme d'un Fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes. Ce plan est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020/2021.

Le Maire présente au Conseil les modalités de mise en œuvre du dispositif ainsi que la nature et le montant des aides qui peuvent être accordées.

Il rappelle au Conseil qu'une réflexion est engagée en vue de la réhabilitation du cimetière et que des travaux d'abattage de sapins ont déjà été entrepris. Cependant, le réaménagement des lieux accompagné d'une amélioration de la qualité paysagère s'impose : les murs de clôture à l'ouest et au nord ainsi que le préau sont en mauvais état et nécessitent une intervention prochaine ; depuis plusieurs années l'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite, ce qui a permis en partie à la commune d'obtenir le prix zéro phyto 2019 décerné par la Région, mais l'entretien des allées de gravier reste très important ; d'autre part, les emplacements se raréfiant, une extension doit être envisagée côté ouest ainsi que la création d'un espace du souvenir ; enfin, le traitement paysager de l'ensemble afin de faciliter l'entretien.

Un chiffrage du programme a été réalisé et s'élève à 94 519. 52 € HT (113 423. 42 € TTC).

Monsieur le Maire propose donc aux élus de se prononcer sur cette opération et sur la présentation d'un dossier de demande de subvention en ce sens auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'investissement exceptionnel mis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE de procéder à la réhabilitation du cimetière communal au cours de l'année 2021,
- SOLLICITE du Conseil Départemental, au titre du Fonds d'investissement exceptionnel, une subvention d'un montant de 47 260 € correspondant à 50% du montant HT de l'estimation des dépenses (opérations comprises entre 50 000 et 100 000 € HT),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CLECT

Le Conseil désigne Mr Hervé GUELOU pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion Trégor Communauté, dont le rôle est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année d'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences.

Le Maire,

H. GUELOU



The image shows a blue ink signature of Hervé GueLou over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLUFUR' at the top and 'Côtes - d'Armor' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.